

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
MODIFICATION DES CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT**

1. Référence : Pièce C-AHQ-ARQ-0009, p. 26.

Préambule :

« Devant un tel constat sur la capacité du Transporteur à prévoir ces charges, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de réduire les Immobilisations corporelles en exploitation de 14 M\$ pour l'année témoin 2015. »

Demande :

1.1 Veuillez justifier davantage votre recommandation et déposer les calculs à l'appui.